
◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 27 Janvier 2009* ◇

Georges BAROUX est nommé secrétaire de séance.

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.
Il soumet le compte-rendu du 16 Décembre 2008 à l'approbation de l'assemblée.

Vincent DUCREUX souhaite proposer la modification suivante à la page 2 du compte-rendu :

« L'assemblée approuve ce compte-rendu mais Vincent DUCREUX s'abstient car des remarques, qu'ils avaient pourtant dictées lors de ce conseil, n'apparaissent pas. »

Evelyne ESTELLE rappelle que chaque commune doit donner son avis sur le diagnostic du PLH avant fin février afin d'en parler lors du comité de pilotage PLH du 17 mars 2009.

L'assemblée approuve ce compte-rendu et les modifications précédentes.

Il est rappelé que chaque conseiller communautaire suppléant reçoit le compte rendu par courriel.

➤ **Suite au nouveau recensement, nomination d'un délégué communautaire supplémentaire pour la commune de Jonzieux**

Suite au nouveau recensement, la commune de Jonzieux compte 1 260 habitants.

Son nombre de sièges au sein de la Communauté de Communes passe de 2 à 3 sièges.

Conformément à l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes, il est nécessaire de nommer un délégué

communautaire supplémentaire pour la commune de Jonzieux.

La Commune de Jonzieux a désigné :

- M. Régis BONNEFOY – délégué titulaire
- M. Julien LUYA – délégué suppléant
- M. Cédric RAVEL – délégué suppléant

L'assemblée approuve la nomination de M. Régis BONNEFOY comme délégué

communautaire supplémentaire.

ADMINISTRATION

➤ Signature de la convention pour la médecine du travail

Jean GILBERT explique qu'en 2008, après des mois de coordination entre les différents acteurs de la médecine professionnelle, le Centre de Gestion de la Loire a annoncé en fin d'année, la création du Service Départemental de Médecine Professionnelle et Préventive de la Loire.

Pour cette mise en place pour chaque collectivité adhérente au CDG 42, dont la Communauté de Communes des Monts

du Pilat, il est nécessaire de signer une « Convention d'Adhésion au Service Départemental de Médecine Professionnelle et Préventive du Département de la Loire ».

L'assemblée accepte à l'unanimité la signature de la convention afin que la Communauté de Communes puisse à nouveau bénéficier légalement d'un organisme de gestion de sa médecine du travail.

RESSOURCES HUMAINES

➤ Création d'un poste de non titulaire pour une durée d'un an

Jean GILBERT explique qu'il est proposé la création d'un poste de non titulaire, pour une durée d'un an à compter du 7 février 2009, pour la continuité de l'emploi d'un agent en place à l'accueil et secrétariat.

L'assemblée approuve à l'unanimité la création du poste de non titulaire pour une durée d'un an.

CULTURE SOCIAL

➤ Choix de la procédure de consultation pour les travaux pour la construction des crèches de Planfoy et Jonzieux

Jean-Louis BARIOT rappelle que dans le cadre des projets de construction des crèches de Jonzieux et de Planfoy, et suivant les règles du Code des marchés publics, il est proposé de passer les

marchés de travaux avec les entreprises sous forme d'appel d'offres ouvert.

Les équipes de maîtrise d'œuvre se chargeront de la rédaction des pièces des dossiers de marché.

L'assemblée accepte la procédure de consultation pour les marchés de travaux

à l'unanimité.

TOURISME

➤ **Gratuités Espace Nordique des Monts du Pilat**

Thérèse MAISSE explique que des gratuités sont proposées pour :

- les sapeurs-pompiers du territoire : uniquement lors de manœuvres et d'entraînement physique organisé et sur réservation auprès de l'Espace Nordique

- le personnel de la Communauté de Communes : une gratuité par saison pour une sortie famille (agent + conjoint + enfants).

L'assemblée approuve ces gratuités à l'unanimité.

➤ **Demande de subvention DGE 2009**

Jean GILBERT rappelle que les dossiers doivent être déposés au plus tard le 31/01/2009. Il est proposé de déposer un dossier pour l'Espace Nordique des Monts du Pilat sur la thématique Accueil et tourisme, la seule où la Communauté de Communes est éligible.

- Acquisition de 20 dévalkarts : 50 000 € HT
- Cellule de chronométrage : 13 000 € HT
- Revêtement en dur de la piste de remontée pour accès aux F.T.T. : 28 000 € HT

Proposition :

Pour un total de : 91.000 € HT

- Développement du site des Téléskis Dévalkarts de Graix

L'assemblée accepte la demande d'une subvention au taux de 50 % au titre des équipements sportifs non couverts soit 45 500 € à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ **OPATB (Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments): dossiers de demande de subvention de Mme Marie-Antoinette SEUX et de M. Hubert VIRIEUX**

Evelyne ESTELLE rappelle que lors du Conseil du 9 mai 2007, l'assemblée avait approuvé la signature du protocole d'accord pour la mise en place d'un PIG (Programme d'Intérêt Général) permettant le financement de travaux vers différentes cibles (les privés, les bailleurs sociaux, les hôpitaux, établissements parapublics, tertiaire privé, industries et bâtiments publics).

Les signataires sont l'Etat, l'ANAH, le Parc du Pilat et la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

La participation de la Communauté de Communes dans cette opération de 31 000 € sur 4 ans. Elle vient en complément des aides de l'ANAH. L'aide de la Communauté de Communes est de 5 % du montant et elle permet de faire passer l'aide de l'ANAH de 30 % à 35 %.

Présentation de deux dossiers :

Projet de Mme SEUX :

- réhabilitation (isolation extérieure) et conventionnement APL des

deux logements situés aux étages de l'immeuble :

- 24 rue de la Semène 42660 St Genest-Malifaux

Montant des travaux retenus par l'ANAH : 92 338 € HT

Subvention de l'ANAH : 32 318 € soit 35 %

Subvention CCMP (5%) : 4 617 €

Projet de M. VIRIEUX :

- réhabilitation complète et conventionnement APL du logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble :

- 2 Impasse des tourterelles 42220 St Sauveur-en-Rue

Montant des travaux retenus par l'ANAH : 16 000 € HT

Subvention de l'ANAH : 5 600 € soit 35 %

Subvention CCMP (5%) : 800 €

La question de l'accessibilité du logement pour handicapé est posée.

L'assemblée approuve l'attribution de ces subventions à l'unanimité.

➤ **Attribution de fonds de concours pour réalisation d'aires de conteneurs – commune de Jonzieux**

Guillaume SABOT explique que la commune de Jonzieux a présenté les justificatifs nécessaires et peut prétendre à l'aide maximum de 1 250 €, pour 5 sites.

La dépense totale est de 3 646,56 € HT.

L'assemblée approuve la subvention de 1 250 € à Jonzieux à l'unanimité.

ELEMENTS AJOUTES

► **Choix du mode de consultation pour la réalisation des travaux du SI du Bessat et du siège de l'Espace Nordique**

Nicolas FAURE explique que dans le cadre de l'installation du siège du Syndicat d'Initiatives du Bessat et de l'Espace Nordique dans le même local, le montant estimatif des travaux (maîtrise d'œuvre comprise) est de 74 000 € HT.

Les travaux comprendront la remise aux normes totales, l'accessibilité handicapée, le changement du système de chauffage... Début des travaux prévu pour la fin mars-début avril 2009.

Fin des travaux : août 2009

Les subventions pour ce projet : participation du Conseil général de la Loire au taux de 50 % et une subvention de 16 000 € de la DGE.

L'assemblée accepte de lancer la consultation de travaux en Marché à Procédure Adaptée.

► **Demande de subvention au Conseil Général de la Loire pour la dissimulation des réseaux dans le care du projet d'aménagement de la Croix de Chaubouret**

Nicolas FAURE explique que la Communauté de Communes envisage de demander une subvention au Conseil Général de la Loire pour la dissimulation des réseaux dans le cadre du projet d'aménagement de la Croix de Chaubouret.

Il faudrait enterrer la ligne de France Télécom entre Chaubouret et le village.

Le coût prévisionnel des travaux est de :

Génie civil : 33 605,08 € HT
Etude et travaux de câblage : 7 955,20 € HT

TOTAL : 41 560,28 € HT

Ce coût prévisionnel est un devis de France Télécom, d'autres entreprises vont être consultées pour avoir plusieurs devis.

Ce montant est prévu en option en plus de l'enveloppe allouée au projet. Il se réalisera seulement si les consultations de marché sont favorables. Dans le futur, un cheminement piéton pourrait être prévu sur le parcours de la dissimulation.

La demande de subvention au Conseil Général de la Loire portera uniquement sur la partie génie civil pour un taux de 40 %.

L'assemblée approuve cette demande de subvention au Conseil Général de la Loire à l'unanimité.

► Lancement éventuel dans une démarche ZDE (Zone de Développement Eolien) pour la Communauté de Communes

Jean GILBERT rappelle que lors du Conseil du 23/09/2008, les élus ont décidé de suivre une méthodologie de concertation sur la question du développement éolien sur la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Plusieurs réunions ont été réalisées et une visite sur le site éolien de la Citadelle à Ste Agrève a été organisée.

Il propose de porter au vote le lancement éventuel d'une étude pour définir une Zone de Développement Eolien (ZDE) sur le territoire de la Communauté de Communes sur le site du Tracol. Il est demandé de rappeler la position des deux communes concernées pour le lancement éventuel d'une ZDE.

Vincent DUCREUX demande à ce que son intervention soit inscrite au compte-rendu :
« *Premièrement, comme le dit le CLER (Comité de Liaison Energies Renouvelables), je crois que le choix des énergies renouvelables doit être adapté au climat, aux ressources, à l'histoire et à la culture d'un territoire. Avons-nous répondu aux questions contenues dans cette affirmation ?*

Deuxièmement, je suis persuadé que notre appartenance à un Parc Naturel est notre véritable richesse, notre attractivité et notre carte de visite. L'un de ses principaux objectifs est de faire reconnaître le paysage comme territoire commun. Ainsi, le SCOT, le projet de territoire, le CTD, mettent en avant la préservation des paysages, la protection des milieux naturels et affirment la volonté de faire des paysages des vecteurs d'identité et d'attractivité du territoire. Je crois donc que le

développement des énergies renouvelables doit rester sur notre territoire à taille humaine et de proximité.

Troisièmement, à l'heure où l'on parle de trame verte, de corridor et de niche écologique, de protection de la biodiversité ; au moment où nos concitoyens ressentent le besoin d'un retour régulier ou permanent à la nature :

Je dis non à la vente de nos paysages à un projet éolien industriel, qui aboutira à dénaturer un Parc Naturel.

Je dis oui à un Parc Naturel digne de ce nom, dans le respect de ses fondateurs et des élus qui ont suivi, dans l'esprit et à l'image des parcs nationaux, pour que le Parc Naturel Régional du Pilat manifeste de façon indiscutable sa vocation d'être un véritable cœur de nature, un écrin de verdure. »

Scrutateurs : Georges BAROUX et Stéphane HEYRAUD.

Monsieur le Président propose de procéder au vote à bulletin secret :

- Pour : 28
- Contre : 7
- Abstention 0

L'assemblée approuve le lancement d'une étude pour définir une Zone de Développement Eolien (ZDE) sur le territoire de la Communauté de Communes. En cas de possibilité d'installer des éoliennes, les communes concernées se positionneront avant le Conseil Communautaire.

Il est rappelé le choix de prendre un bureau d'études indépendant financé par les Monts du Pilat et subventionné à hauteur de 50 %.

Points abordés ne faisant pas l'objet d'une délibération :

➤ Révision de la Charte du Parc du Pilat pour le renouvellement de son label avant fin 2012

Madame la Présidente du Parc présente le projet de révision de la Charte qui va débiter. Elle explique qu'il s'agit d'un vrai projet de territoire avec de nouveaux enjeux, qui intègre les intercommunalités.

Les Communautés de Communes vont adhérer parce qu'elles sont en droit et en devoir d'appliquer la Charte, de même pour les communes, d'où la présence de délégués intercommunaux et communaux au Parc.

Il y a une réelle volonté à ce que toutes les communes soient représentées au sein du Parc.

Une présentation est faite par M. TERRADE et M. GUERIN sur les missions d'un Parc Naturel Régional et sur les différentes étapes du processus de révision de la Charte (documents joints en annexe).

➤ Orientations budgétaires 2009

Stéphane HEYRAUD et Jean GILBERT présentent les orientations budgétaires 2009 (tableaux joints en annexe).

Ils rappellent que les orientations budgétaires 2009 ont été travaillées par chaque commission, puis présentées en bureau.

Il apparaît que l'ensemble des projets ne peuvent être lancés en 2009 sans recourir à l'emprunt ce qui n'est pas souhaité.

C'est pourquoi et afin que tous les projets puissent être réalisés, il faudra les étaler de 2009 à 2011. Les projets dont les

subventions ne pourraient être reportées seront réalisés en priorité.

Chaque commission devra travailler sur les priorités pour 2009, ceci pour garder la maîtrise de l'endettement et préserver l'avenir de la structure. Certaines propositions d'étalement ont été faites par des commissions.

Charles-Erick BARRALON explique que la commission travaille à des propositions de critères pour la solidarité.

➤ **Revue de presse**

Jean GILBERT rappelle que la Communauté de Communes réalise une revue de presse de l'année écoulée. Cette revue de presse se présente par thème.

Elle a pour but de montrer les réalisations et les projets de la Communauté de Communes.

➤ **Semaine sportive de l'Espace Déôme : participation d'une équipe de la CCMP au tournoi de volley**

Jean GILBERT informe l'assemblée qu'une semaine sportive est organisée par l'Espace Déôme la semaine du 16 au 20/02 (2^{ème} semaine des vacances de février) à partir de 18h30 au gymnase de Bourg-Argental.

Jusqu'en 2008, une équipe d'élus participait.

Composition d'une équipe : 6 joueurs et 4 remplaçants.

L'Espace Déôme propose à la Communauté de Communes de participer à un tournoi de volley.

Toute personne intéressée doit s'adresser aux services de la Communauté de Communes.

➤ **SICTOM Velay-Pilat**

Jean GILBERT explique qu'il y a un problème sur le montant de TEOM demandé par le SICTOM Velay-Pilat.

Il semble en effet que le montant par habitant payé par les Monts du Pilat est supérieur à celui des autres intercommunalités.

Par régime dérogatoire, le SICTOM demande un produit et c'est la Communauté de Communes qui fixe le taux.

Le produit obtenu permet de payer la part au SICTOM et de financer des projets sur

la communauté de communes concernant les ordures ménagères, comme les aires de conteneurs par exemple.

Quand la Communauté de Communes de la Déôme a délégué sa compétence au SICTOM, elle s'est engagée à financer une déchetterie, un camion et un hangar. Il reste le hangar à financer.

Les Monts du Pilat souhaitent respecter les engagements mais il est proposé d'étudier cette problématique avec le SICTOM.

➤ Information

Jean GILBERT informe l'assemblée que la requête de Stéphane HEYRAUD auprès du Tribunal administratif contre Thérèse MAISSE pour l'élection de Thérèse MAISSE

au poste de 10^{ème} Vice-présidente a été rejetée.

Un courrier sera adressé au Tribunal pour rappeler que le mémoire a été renvoyé signé.

La séance est levée à 22h00.

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Georges BAROUX.